

CHEMINONS ENSEMBLE N°32

Mairie de CHEMINON

LE PETIT MOT DU MAIRE



L'actualité, et plus particulièrement les attentats du 13 novembre à Paris, nous rappelle que les libertés (politiques, religieuses, de penser ...) associées à l'égalité de tous et à la fraternité sont des valeurs essentielles qui fondent notre démocratie. Certains fanatiques essaient de semer la terreur en France et partout dans le monde. Il nous appartient, collectivement, de défendre nos valeurs et de rester unis face à ces menaces. Je veux saluer l'initiative de quelques personnes du village qui, le 17 novembre, ont proposé un rassemblement autour de notre monument aux morts pour rendre hommage aux victimes des attentats commis quelques jours plus tôt. Vous avez été nombreux à répondre à cet appel et je vous en remercie (toutes mes excuses aux personnes qui n'ont pas eu l'information).

L'actualité, c'est aussi les fêtes de fin d'année qui approchent et pour lesquelles il convient de ne rien changer à nos habitudes. Et comme disait Prévert :

" Fêtons, fêtons Noël / ça se fait chaque année / ohé la vie est belle / ohé joyeux Noël !"

Un dernier mot pour vous présenter mes vœux de bonne année et que 2016 vous apporte santé, joie et prospérité !

Amicalement, Thierry Fargette

Dans ce numéro :

Communauté de Communes	2-3
Aménagement du village	
Tarif de l'eau 2016	4
Sacs jaunes 2016	5
Collectes TNT HD	6-7
Bouilleurs de cru	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	8-9
Affouages	
Cérémonies	10-
Bleuets de France	11
Associations	12
Etat civil	

DEUX MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DES HABITANTS DE CHEMINON

Les membres du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) souhaitent développer sur la commune un projet destiné à **recréer des liens intergénérationnels**. Des entretiens avec des personnes âgées de la commune vont être menés afin de faire revivre le passé de notre village. L'objectif final est de déboucher sur une exposition qui retracera « la vie autrefois à Cheminon ». Afin de gérer ce projet et d'aller à la rencontre des habitants, la commune souhaite engager deux jeunes dans le cadre d'un Service Civique.

Le Service Civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois, dans une mission en faveur de la collectivité. Ces contrats sont entièrement financés par l'Etat. Pour être volontaire, il faut avoir **entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française**, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an. Aucune autre condition n'est requise en particulier, il n'y a **pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle** préalable. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout. La commune a choisi de proposer **deux contrats d'une durée de 8 mois** avec des horaires hebdomadaires qui ne pourront pas excéder 20h/semaine. Un tuteur sera chargé de l'accompagnement des jeunes qui seront recrutés.

L'annonce de ces deux postes sera déposée sur le site référent :

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) parue début août 2015 oblige les communautés de communes de moins de 15 000 habitants à fusionner, excepté dans quelques cas qui ne nous concernent pas (faible densité de population, zone de montagne ...)

QUELS CHOIX S'OFFRENT A NOUS ?

1) PERTHOIS BOCAGE ET DER (au SUD)

Cette communauté de communes doit déjà faire face à sa dernière fusion de 2014 et ne semble pas prête à nous accueillir, d'autant plus qu'elle n'est pas dans l'obligation de modifier son périmètre. Le préfet dit même qu'il ne s'opposera pas à son éclatement. HEILTZ LE HUTIER et d'autres communes semblent vouloir demander leur rattachement à VITRY LE FRANCOIS.

2) COPARY (au NORD)

Ce qui paraissait à un moment être une possibilité ne l'est plus. En effet, avec notre adhésion, le seuil des 15 000 habitants ne serait pas atteint.

3) VITRY LE FRANCOIS

Notre communauté de communes ne possède pas de continuité territoriale avec la communauté de communes de VITRY. Il nous est donc impossible de la rejoindre.

4) COTES DE CHAMPAGNE ET SAULX (qui souhaite s'associer avec Moivre et Coole (A l'OUEST)

C'est l'une des deux possibilités qui s'offrent à nous mais qui ne représente en rien notre bassin de vie (économie, travail, social, culturel, sportif, médical, etc.)

Cette solution est loin d'être pérenne de part sa faible population (20 000 habitants alors que, en 2 ans, les différentes lois ont fait passer le seuil de 5 000 à 15 000 habitants. A quand la prochaine loi ?)

L'ensemble des taxes intercommunales ferait plus que doubler et le prix de l'assainissement passerait, pour 100 mètres cubes, de 162 € à 360 € (chiffres communiqués par les communautés de communes). Ce tarif ne tenant compte que de l'assainissement.

5) SAINT DIZIER DER ET BLAISE

C'est la solution retenue à l'unanimité par notre conseil municipal ainsi que par ceux de MAURUPT et BLESME. Nous ne pouvons que constater :

- Notre position géographique à proximité du pôle d'attractivité que constitue la Communauté d' Agglomération de SAINT DIZIER DER et BLAISE.
- Le bassin de vie et d'emploi que représente la Communauté d' Agglomération de SAINT DIZIER DER et BLAISE pour 45 % des actifs de notre commune en référence aux statistiques INSEE.
- La présence de huit communes marnaises au sein de la Communauté d' Agglomération de SAINT DIZIER DER et BLAISE démontrant ainsi que "l'interdépartementalité" ne saurait être un frein à notre demande d'adhésion.
- Notre participation, majoritaire, au bassin de vie de SAINT DIZIER au vu des enquêtes INSEE.
- Notre volonté de répondre aux attentes et besoins de nos concitoyens en exerçant les compétences de développement économique, générateur de création d'emplois indispensables à la survie de notre ruralité et pilier de la loi NOTRe.
- L'offre culturelle et sportive que propose la Communauté d' Agglomération de SAINT DIZIER DER et BLAISE.
- Les services administratifs et d'ingénierie dont dispose la Communauté d' Agglomération de SAINT DI-

ZIER DER et BLAISE.

- La présence d'une maison de la justice mettant à disposition gracieusement différents conseillers (avocat, notaire, huissier ...)
- La délibération prise par notre commune en faveur de SAINT DIZIER concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Les très étroites relations avec la commune de TROIS FONTAINES (qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Saint Dizier Der et Blaise) avec laquelle nous formons un regroupement pédagogique et qui est notre fournisseur d'eau potable.
- L'absence de projets communs, de territoire et de bassin de vie avec des communes situées entre Vitry-le-François et Châlons-en-Champagne.

LA PROPOSITION DU PREFET

Le Préfet de la Marne a établi un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans lequel il propose de regrouper notre Communauté de communes avec la Communauté de communes de "Côtes de Champagne et Saulx" et celle de "De Moivre à la Coole".

Cette nouvelle communauté représenterait 67 communes (contre 40 pour Saint Dizier) pour 20 000 habitants (contre 48 000 pour Saint Dizier) et n'irait pas dans le sens du vote de notre conseil municipal. J'ai donc demandé à être auditionné par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), sans garantie d'être reçu. Le Président de notre Communauté de communes le sera alors et défendra notre proposition. Un amendement au schéma proposé par le Préfet sera ensuite déposé.

LE DEROULEMENT DES OPERATIONS (en bref)

- 1° Jusqu'au 15 mars 2016 : Audition des communes et dépôt des amendements
- 2° Avant le 31 mars 2016 : Approbation du schéma départemental.
- 3° 1er janvier 2017 : Entrée en vigueur des nouvelles communautés.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Nous recherchons toujours des plantes vivaces pour orner nos massifs communaux. Merci déjà aux quelques donateurs de la saison dernière ; qu'ils soient encouragés par d'autres cette année.

Félicitations et remerciements à tous ceux qui ont entretenu leurs trottoirs dès le printemps, cela contribue aussi au bien-être de tous. La commune s'efforce de garder le village propre, mais les efforts de tous y contribuent.

L'entretien des cimetières nous a quelques fois été reproché cette année, nous nous efforcerons d'y être plus attentifs. Cependant, il est bon de rappeler que les abords des tombes restent à la charge des familles, comme cela s'est toujours fait ...

TARIF DE L'EAU 2016

Comme chaque année, le conseil municipal a procédé au vote du tarif de l'eau.

Le prix de l'eau est constitué de trois parties :

1. Une **part communale** qui regroupe le prix du m³, l'abonnement annuel, la location du compteur, le branchement et la redevance prélèvement. Cette part communale doit être votée chaque année par le conseil municipal.

Pour 2015, le conseil municipal avait choisi de ne pas augmenter le tarif appliqué à partir de juin 2014 et qui prenait en compte l'augmentation de 50,6 % du tarif SAUR au m³. La part communale de Trois-Fontaines avait pourtant considérablement augmenté ainsi que la taxe de préservation des ressources.

Ces tarifs sont imposés à la commune de Cheminon.

	Tarif 2015	Tarif 2016	Evolution
Tarif SAUR m ³	1,4657 €/m ³	1,4932 €/m ³	+ 0,93 %
Part communale Trois-Fontaines	0,1215 €/m³	0,2215 €/m³	+ 82,3 %
Préservation des ressources	0,0387 €/m³	0,0620 €/m³	+ 60,2 %
Prix d'achat HT	1,6259 €/m ³	1,7767 €/m ³	
Prix d'achat TTC	1,72 €/m ³	1,874 €/m ³	
Prix de vente aux habitants (prenant en compte 15 % des pertes sur le réseau)	1,98 €/m³	2,15 €/m³	+ 8,58 %

Pour 2016, le conseil municipal a voté le tarif suivant pour le m³ d'eau :

Concernant les redevances communales fixes, le conseil municipal a choisi d'appliquer une hausse de 1% :

Désignation	Montant 2015	Montant 2016
Prix du m ³ d'eau	1,98 €/m ³	2,15 €/m ³
Abonnement	29,30 €	29,33 €
Location compteur	10,60 €	10,61 €
Branchement	8,10 €	8,11 €
Redevance prélèvement	0,23 €/m ³	0,24 €/m ³

2. Une **part CCSB** (Communauté de Communes Saulx et Bruzenelles) qui fixe les montants des redevances assainissement et raccord assainissement.

La CCSB a voté les tarifs suivants :	Montant 2015	Montant 2016	Evolution
Redevance assainissement	0,95 € / m³	1,30 €/m	+ 36,84 %
Raccord assainissement	31,50 €	32,00 %	+ 1,58 %

3. Une **part AESN** (Agence de l'Eau Seine Normandie : établissements publics de l'Etat chargé de la lutte contre les pollutions et la gestion des ressources) qui concerne les redevances suivantes :

Modernisation du réseau de collecte : 0,30 €/m³

Redevance pollution de l'eau d'origine domestique: 0,38 €/m³

Ces redevances resteront identiques en 2016 aux montants de l'année 2015.

Détails du montant du m³ pour une consommation moyenne de 120 m³ (moyenne nationale de base) :

	Montant 2015	Montant 2016
Part communale	2,61 €/m ³	2,79 €/m ³
Part CCSB	1,2125 €/m ³	1,566 €/m ³
Part AESN	0,68 €/m ³	0,68 €/m ³
TOTAL pour 120 m³	4,5025 €/m³	5,036 €/m³
Facture pour 120 m³	540,30 €	604,32 € = + 11,8 %

PRATIQUE

Ramassage des sacs jaunes 2016

Tous les jeudis des semaines paires

2016	JEUDI		
JANVIER	14	28	
FEVRIER	11	25	
MARS	10	24	
AVRIL	7	21	
MAI	5	19	
JUIN	2	16	30
JUILLET	14	28	
AOUT	11	25	
SEPTEMBRE	8	22	
OCTOBRE	6	20	
NOVEMBRE	3	17	
DECEMBRE	1 ^{er}	15	29



Le ramassage des ordures ménagères et bio déchets du vendredi 25 décembre 2015 sera avancé dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 décembre 2015,

celui du vendredi 1er janvier 2016 sera avancé dans la nuit du mercredi 30 au jeudi 31 décembre 2015.

Petits rappels :

- Par temps de pluie, pensez à retourner vos sacs jaunes afin que l'eau ne s'infiltre pas. Les cartonnages mouillés ne sont pas valorisés.
- Ecrasez les bouteilles pour limiter la consommation des sacs jaunes et si vous voulez participer à la collecte des bouchons, retirez-les.
- Ne mettez pas votre sac jaune au ramassage s'il est à moitié vide ... ou à moitié plein selon votre façon de voir les choses.

COLLECTER, C'EST RECYCLER !

Après les bouchons, les piles et batteries l'an dernier, cette année c'est autour des instruments d'écriture que les élèves se mobilisent tout en continuant leurs autres actions.

BIC en partenariat avec TERRACYCLE s'engage dans la démarche de recyclage de nos instruments d'écriture usagés.

Tous les STYLOS A BILLE, FEUTRES, PORTE-MINES, CORRECTEURS, MARQUEURS, SURLI-GNEURS peuvent être récupérés, peu importe leur marque ou leur matière.

Pour chaque instrument d'écriture collecté, leur compte TerraCycle sera crédité de 2 points, soit 2 centimes d'euros pour l'école.

Soutenons leur démarche, en participant nous aussi à cette nouvelle collecte.

DEUX POINTS DE COLLECTE SONT MIS EN PLACE – à la MAIRIE et à l'ÉCOLE

Des questions sur la Brigade des Instruments d'Écriture ou sur TerraCycle ? Rendez-vous directement sur le site : www.terracycle.com ou contactez-les par courrier électronique à l'adresse suivante : service.consommateurs@terracycle.fr

PILES & BATTERIES, ÇA RIME AVEC TRI ! (voir Cheminons Ensemble n° 29)

Vous avez chez vous de nombreux appareils fonctionnant avec des piles ou des batteries,

QUE FAIRE DE CES PILES ET BATTERIES EN FIN DE VIE ?

Saviez-vous que les composants peuvent être réutilisés et valorisés ?

Désormais, BATRIBOX vous offre une solution de tri et de valorisation simple et de proximité.

les piles boutons, carrées, rondes... : à l'école et à la mairie

TOUS LES BOUCHONS EN PLASTIQUE (voir Cheminons Ensemble n° 14 et 31)

***EN PARTICIPANT A CES COLLECTES, VOUS FAITES UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT -
ELIMINONS LA NOTION DE DÉCHETS ENSEMBLE.***

COLLECTE DES BOUCHONS DE LIEGE

La commune forestière de cheminon, en tant qu'adhérente à la charte de qualité PEFC (gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement), propose avec L'UTAN (Union Touristique les Amis de la nature) une collecte de bouchons de liège afin que ceux-ci puissent être recyclés.

Le liège est transformé en granulats qui servent à la confection de briques et d'isolants pour les charpentes et la restauration de maisons à colombage, mais aussi de semelles, de sols pour les aires de jeux ou les manèges équestres, etc.

Le challenge est de récolter "20 tonnes pour les 20 ans" (voir site internet "les amis de la nature à Châlons-en-Champagne").

Comme pour les "bouchons d'amour", ces bouchons de liège seront collectés à la mairie.

PASSAGE DE LA TNT A LA HAUTE DEFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD). Cette évolution va permettre la diffusion de l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image. L'opération technique qui aura lieu durant la nuit du 5 avril 2016 aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. **Seuls ceux qui disposent d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir leurs programmes télévisés.** Il faudra par ailleurs procéder dans chaque foyer à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.



Comment vérifier que votre équipement est compatible ?



Vous voyez ce logo sur votre équipement



Vous visualisez ce logo à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57

→ votre téléviseur ou adaptateur externe vous permet de continuer à recevoir vos programmes par le biais de l'antenne râteau.

Si ce n'est pas le cas, pensez à acheter un équipement compatible en anticipant tout risque de rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Les foyers qui reçoivent la télévision par satellite ou câble doivent contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est compatible HD.

LES BOUILLEURS DE CRU DE CHEMINON FONT CHAUFFER LEUR ALAMBIC !

Dans la pure tradition familiale, Gilles et Marie-France FRAIPONT ont débuté leur activité de distillation des fruits pour en tirer la meilleure eau-de-vie possible.

Installé depuis les années 1960 sur un terrain communal qu'ils louent (il s'agit d'un atelier public que les douanes peuvent contrôler à tout moment), leur alambic fonctionne au gaz depuis 1981 et nécessite des travaux réguliers d'entretien. Avant cette date, l'alambic était chauffé au bois, cela nécessitait évidemment beaucoup de manutention et une activité préalable de coupe.

Jusque dans les années 60, les bouilleurs de cru se déplaçaient de village en village avec leur alambic sur roues. Outre le père de Gilles Fraipont, ils étaient trois à Cheminon : Jules Reuter, Gabriel Lavandier et Emile Bouzenot.

L'activité de distillation est toujours fortement dépendante des conditions météo et de la quantité et qualité des fruits ramassés dans les vergers. Les années les plus fastes ont été 1992 et 1993 nous explique Gilles Fraipont : « L'activité de distillation a débuté en octobre 1992 et s'est achevée en juin 1993, nous avons alors totalisé 1 540 clients ! ». Cette année s'annonce beaucoup plus calme et vous avez jusqu'au mois de mars 2016 pour contacter Mr et Mme Fraipont.

Leurs conseils pour obtenir « un bon tonneau » et une bonne fermentation des fruits :

- Ne ramasser que des fruits mûrs et en bon état (pas de fruits moisis ou pourris)
- Retirer toutes les feuilles et les queues des fruits
- Les écraser avant de les mettre dans votre tonneau

Sachez enfin qu'un tonneau bien fermé peut attendre l'année suivante pour être distillé et que vous devez conserver vos bouteilles d'eau-de-vie debout.

Pour contacter Gilles et Marie-France FRAIPONT, un numéro de téléphone : 03 26 73 13 28



UNITE CERVIDES - SANGLIER

Territoire d'Etudes et d'Expérimentations de TROIS-FONTAINES

51340 TROIS-FONTAINES L'ABBAYE

PROGRAMME DES REPRISES DE CHEVREUILS

CAMPAGNE 2016

Dates des reprises	
Jeudi 07 Janvier 2016	Mardi 02 Février 2016
Jeudi 14 Janvier 2016	Samedi 06 Février 2016
Mardi 19 Janvier 2016	Jeudi 11 Février 2016
Mardi 26 Janvier 2016	Vendredi 19 Février 2016
	Samedi 20 février 2016
	Jeudi 25 février 2016
En cas d'annulation d'une opération ci-dessus, dates de remplacement :	
Mardi 01 mars 2016	
Jeudi 03 mars 2016	

Le rendez-vous est fixé à 8h15/8h30 au « CHENE NOIR »

Toute personne mineure doit être sous la responsabilité d'un adulte désigné (parent, enseignant).

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait qu'il est nécessaire d'adapter sa tenue vestimentaire aux conditions du terrain et à la météorologie du jour.

Pour tous renseignements pratiques, contacter :

Claude. WARNANT

Ophélie TAGNON

OU

ONCFS/ CNERA Cervidés Sanglier - Bar le Duc :

03.26.73.07.88 ou 06 77 47 62 66

03 29 79 97 82 (ophelie.tagnon@oncfs.gouv.fr)

DES NOUVELLES DES AFFOUAGES ...

Lors de la parution du "cheminons ensemble" N°31, la mairie avec l'appui de l'ONF proposait des affouages sur les parcelles des "Pétillats".

Une trentaines d'affouagistes se sont inscrits sur le rôle d'affouage.

Au vu du cubage estimé et après marquage des trente lots sur le terrain, le tirage au sort a été effectué le samedi 31 octobre 2015 à 10h00 en la présence de Mr Guyot, technicien de l'ONF qui a su, par ses conseils, capter l'attention de tous les affouagistes.

Le verre de l'amitié a clôturé cette matinée.

Le 7 novembre 2015, une visite sur le site a permis aux affouagistes de situer sur le terrain leur lot.

La commission "forêt & plantation", après confirmation du technicien forestier de l'ONF, précise qu'au vu du dossier de révision d'aménagement forestier 2007-2021, **il n'y aura pas d'affouage pour l'hiver 2016**

-2017 .

Zoom sur les ICE, Indicateurs de Changements Ecologiques

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage mène, depuis une quarantaine d'années, des études sur le chevreuil. Tout comme d'autres sites d'études travaillant sur les ongulés sauvages (cerf, sanglier, chevreuil, chamois, mouflon, bouquetin), des professionnels cherchent à établir de nouvelles techniques afin de gérer le plus correctement possible les populations. La trame de fond est la recherche d'un équilibre entre les intérêts financiers des différents acteurs (forestiers, agriculteurs, chasseurs).

Dans cette optique, une nouvelle catégorie d'outils de gestion est étudiée : les Indicateurs de Changements Écologiques (ICE).

Cette technique repose sur un principe simple : plus le nombre d'animaux augmente et plus ceux-ci consomment les ressources alimentaires locales, en les réduisant considérablement. Un peu comme un gâteau, plus il est partagé plus les parts sont petites.

Par conséquent, la diminution des ressources alimentaires influe sur la performance physique des animaux. Moins il y a de nourriture disponible, plus le poids va avoir tendance à diminuer (moins de gâteau, moins d'embonpoint...). La diminution des ressources alimentaires entraîne également des modifications sur la reproduction des animaux (une chevrette en mauvaise condition physique risque de donner naissance à un seul faon au lieu de deux).

De fait, la performance physique des animaux a une certaine influence, notamment sur l'abondance des populations. Si les chevrettes ne font plus qu'un faon, les populations diminueront donc.

Les ICE ont vocation à cerner ce principe de « balance » entre forêt et gibier.

Ils sont scindés en trois grandes familles :

- Les ICE d'abondance (exemple : Indice Kilométrique Pédestre (IKP))
- Les ICE de performance (exemple : Masse Corporelle des jeunes (MC) ; Longueur de la Patte Arrière (LPA))
- Les ICE de pression sur le milieu (exemple : Indice de Consommation (IC))

Seule l'analyse conjointe de ces trois familles d'ICE peut permettre d'indiquer une évolution (négative ou positive) des populations d'ongulés sauvages et ainsi de permettre aux professionnels de mettre en place des réponses pour gérer ces populations.

Cette stratégie d'Indicateurs de Changements Ecologiques est la méthode la plus fiable à ce jour pour estimer les populations d'ongulés vivants dans nos forêts.

Chacune de ces techniques est testée et éventuellement validée sur des sites d'études comme le TEE de Trois Fontaines (Territoire d'Etudes et d'Expérimentation). Elles sont toutes comparées avec les résultats des captures aux filets (qui sont un moyen de dénombrement précis), afin de tester leur concordance au fil des années.

Afin de pouvoir mener à bien les diverses études en cours, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage recrute un grand nombre de bénévoles pour participer aux dix journées de captures de chevreuils réalisées chaque année en Janvier et Février.

Si vous désirez participer à l'aventure, vous pouvez contacter dès maintenant Monsieur Claude WARRANT au 06 77 47 62 66.

En Mémoire des victimes du 13 novembre

Le mardi 17 novembre, vers 18h30, à l'initiative d'habitants du village, 60 à 70 personnes (plus de 200 selon l'Union) se sont rassemblées sur la place de la mairie pour rendre un hommage aux victimes des attentats parisiens du 13 novembre. Un mot du maire a été suivi d'une minute de silence et d'une Marseillaise chantée avec beaucoup de recueillement. L'hymne à la joie a même été entonné par quelques personnes dans l'assistance. Malgré un vent peu favorable, des bougies ont été déposées autour du monument aux morts. Ce fut un moment d'une intense émotion où, à travers l'hommage rendu aux victimes, les personnes présentes voulaient aussi manifester leur attachement aux valeurs de la République, aux valeurs de notre pays, à nos valeurs.

À noter, que pour cette manifestation d'hommages aux victimes, les jeunes générations étaient majoritaires, c'est très bien de leur part, et à cette occasion, je voudrais leur faire partager une réflexion à méditer. *« Le souvenir n'est pas une vaine pensée, figée dans le passé, ou un sentiment stérile, mais un rappel constant de ce qui fait la force morale et spirituelle d'une Nation et constitue la sauvegarde de son indépendance, de son honneur, de sa prospérité.*

Ne laissez jamais s'évanouir dans l'oubli et l'indifférence la mémoire de nos morts, l'exemple qu'ils nous ont donné. Ce serait de votre part une faute impardonnable et pour notre pays un danger certain.

Mais unis dans une même foi patriotique, apportez à notre Pays l'appoint précieux de vos jeunes énergies, l'encouragement de vos présences dans les cérémonies de mémoire».

Tout cela pour dire que le 8 mai et le 11 novembre, il ne faut pas oublier l'hommage que nous devons aux soldats morts pour la France (9,7 millions durant la 1^{ère} guerre mondiale, 250 000 durant la seconde, 60 000 en Indochine, 30 000 en Algérie, au Maroc et en Tunisie, sans oublier les Opex (Afghanistan, Centre Afrique, Mali ...)

Le porte-drapeau

Lors de la cérémonie du 11 novembre cette année, Mr. HEDIN Pascal, porte-drapeau de l'association des anciens d'Algérie, s'est dit désireux de passer la main à un volontaire pour assurer cette fonction.

Les porte-drapeaux sont des personnes, **anciens combattants ou non**, qui assurent bénévolement lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de leur régiment ou de leur association. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation Française, aux combattants et aux disparus.

Afin de pérenniser la fonction de porte-drapeau, la commune de Cheminon propose en association avec l'O.N.A.C.V.G. (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et l'association des anciens combattants de Sermaize-les-Bains, l'opération «**Être un jeune porte-drapeau**» qui vise à favoriser et à encourager la participation des jeunes aux cérémonies ; leur permettre d'être au cœur de l'événement et d'en devenir acteur. Ces jeunes, en portant le drapeau français, conscients des sacrifices consentis par leurs aînés pour préserver la liberté, incarnent la tradition républicaine et le sens de l'engagement personnel.

L' O.N.A.C.V.G invite chaque année pour le 14 juillet, les plus jeunes porte-drapeaux de France à Paris. Pendant toute une journée, ces jeunes, originaires des 13 régions françaises et âgés de 8 à 25 ans, sont mis à l'honneur. Ils assistent au défilé sur les Champs-Élysées, participent à la cérémonie de ravivage de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, visitent la capitale l'après-midi, et participent à la Garden Party du Président de la République lorsqu'elle a lieu. **Appel à tous les volontaires ! Pour vous inscrire, faites-vous connaître en mairie.**

Remerciements aux enfants des écoles de Cheminon et Trois-Fontaines pour leur présence aux cérémonies des 8 MAI et 11 NOVEMBRE

L'ensemble du conseil municipal remercie les enfants des écoles de faire mémoire de cette période de l'histoire où des hommes et des femmes ont payé de leur vie pour défendre les valeurs de leur pays. Ces jeunes, réunis au Monument aux morts de notre village, sont la transmission de cette Mémoire. De nombreuses personnes se réjouissent de leur présence et les félicitent pour leur démarche, encouragés par leurs enseignantes et leurs parents.

Notre devoir est d'œuvrer aujourd'hui comme hier pour le maintien de cet héritage de paix, légué par nos anciens combattants des guerres.

LE BLEUET DE FRANCE - LA FLEUR DU SOUVENIR (www.bleuets.de.fr)

L'histoire de la création du Bleuet de France débute, au sortir de la Première Guerre mondiale, à l'Institution Nationale des Invalides.

Aux origines du Bleuet de France, deux femmes de leur temps à l'écoute des souffrances de leurs contemporains : **Charlotte Malleterre** (fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides) et **Suzanne Leenhardt**, toutes deux infirmières au sein de l'Institution et qui souhaitaient venir en aide aux mutilés de la Première Guerre en créant **dès 1925 un atelier pour les pensionnaires des Invalides** dans lequel ils confectionnaient des fleurs de Bleuet en tissu pour reprendre goût à la vie et subvenir en partie à leurs besoins par la vente de ces fleurs.

Cette fleur sauvage est choisie pour incarner le **symbole national du Souvenir** mais pourquoi ? Plusieurs hypothèses existent :

- Ce serait un héritage des tranchées, un souvenir de ces **jeunes nouveaux soldats** arrivés dans leur uniforme bleu horizon et baptisés « bleuets » par leurs aînés Poilus,
- Une **fleur des champs** dans le chaos des hommes puisque le bleuet, malgré l'horreur des tranchées a continué de pousser sur les champs de bataille,
- En hommage au bleu, **couleur de la Nation**, première couleur du drapeau tricolore.

Bientôt cette initiative se développe et prend une dimension nationale : la **Nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide** à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre la France.

C'est pourquoi, il est décidé à l'occasion du **11 novembre 1934**, de vendre, pour la première fois, les fleurs de bleuet fabriquées par les anciens combattants sur la voie publique dans la capitale : 128 000 fleurs sont vendues !

C'est une vraie réussite suivie d'une véritable reconnaissance car **dès 1935**, l'Etat décide de la **vente officielle du Bleuet chaque 11 novembre partout en France**. Après la seconde Guerre mondiale, **en 1957**, l'Etat décide de créer un deuxième jour de **collecte chaque 8 mai**. Puis, **en 1991** l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) décide de prendre en charge la gestion de l'Œuvre qui malheureusement périlclitait depuis quelques années. D'un atelier artisanal de confection de fleurs est née **une oeuvre caritative** unique en son genre qui a traversé le XXème siècle avec un objectif constant : soutenir les anciens combattants, les veuves de guerre, les pupilles de la Nation. Aujourd'hui, la vocation du Bleuet de France perdure et l'Œuvre agit sur de nouveaux fronts, aux soldats blessés en opération de maintien de la paix, aux victimes du terrorisme en favorisant, aux côtés des actions sociales traditionnelles, la transmission de la mémoire comme véritable vecteur de solidarité entre les générations. **Héritier d'une tradition de soutien aux victimes des conflits du XXème siècle, le Bleuet est aujourd'hui une manière de préparer un avenir solidaire pour tous.**

Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur
Internet !
www.cheminon.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi
De 9h à 12h

Téléphone :
03 26 73 12 03
Messagerie :
mairie.cheminon@orange.fr

Les Amis de l'école

Les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 de Trois-Fontaines l'Abbaye vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour la vente des calendriers. Les bénéfices, par l'intermédiaire de l'association « Les Amis de l'Ecole », serviront à financer la prochaine classe de découverte.

« **LE COMITÉ DES FÊTES** » vous informe qu'un après-midi goûter animé musicalement est organisé **samedi 19 décembre à partir de 15h30** à la salle polyvalente de Cheminon pour tous les habitants âgés de 65 ans et plus. Cet après-midi s'achèvera par un buffet froid offert (sur inscription).

A cette occasion, les conseillers municipaux auront le plaisir de remettre aux invités un coffret cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Le Réveillon de la Saint-Sylvestre est organisé comme chaque année à la Salle Polyvalente (sur inscription). Le comité des fêtes est dans l'obligation de refuser les demandes, même émanant d'habitants de Cheminon, lorsque le nombre maximum d'inscrits est atteint.

Suite aux demandes et observations légitimes des inscrits, nous vous informons que **cette soirée est PRIVÉE**. Bonnes fêtes de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour 2016.

Le Président, Claude Briolat



Nous vous remercions pour l'accueil que nous réservez lors de la vente de nos calendriers.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2016.

Les membres de l'AS Cheminon

Etat civil

DECES

- Mr Hugues DOURIN, domicilié au 12 rue de Trois-Fontaines, **le 14 septembre 2015 à l'âge de 88 ans**
- Mme Marie BURDAL née DI NUCCI, domiciliée 13 rue Basse, **le 30 septembre 2015 à l'âge de 66 ans**
- Mr Claude PILLARD, domicilié 8 rue Bénard, **le 12 octobre 2015 à l'âge de 85 ans**
- Mr Ralph MULEM, domicilié 6 rue Basse, **le 12 décembre 2015 à l'âge de 58 ans**

NAISSANCES

- Athénaïs LEBRUN le 7 octobre 2015, de Pauline LEBRUN, domiciliée 20 rue de Châlons
- Honorine GARNIER le 21 novembre 2015, de Vivien GARNIER et Virginie SIMON-CAMPOY, domiciliés 18 rue Basse
- Manon MATHY le 26 novembre 2015, de Laurent MATHY et Gaëlle ALBANESE, domiciliés 6 rue Haute

NOUVEAUX HABITANTS

- ANDRÉ Catherine, au 2bis rue des Sablons
- MATHY Laurent et ALBANESE Gaëlle, au 6 rue Haute